Nº 236. — CIRCULAIRE ministerielle. — École coloniale.

Le Sous-Secrétaire d'État au Ministère de la marine et des colonies à M. le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.

(2º Division: Bureau de l'Indo-Chine.)

Paris, le 28 avril 1888.

Monsieur le Gouverneur, — L'école cambodgienne, creée à Paris il y a deux ans environ, vient d'être réorganisée, et, sous le nom d'Ecole coloniale, elle est maintenant destinée à recevoir des élèves choisis dans les familles indigènes des colonies et pays de protectorat.

Les jeunes gens qui seront envoyés à Paris recevront à cette école un complément d'éducation générale qui aura pour but de leur faire connaître et aimer la France, de les façonner à nos mœurs, à nos habitudes, à nos idées, afin qu'à leur retour dans leur pays ils soient des partisans fidèles et convaincus de l'influence française.

En vous signalant les services que cette institution est appelée à rendre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien rechercher les moyens de recruter dans votre colonie quelques élèves pour l'école coloniale.

Les jeunes gens qui seraient désignés devraient appartenir à des familles notables du pays et avoir déjà les premières notions de la langue française. Il faudrait tout au moins exiger qu'ils entendent la langue usuelle et qu'ils puissent se faire comprendre. Ces conditions doivent être rigoureusement observées si l'on veut que l'institution produise tous les bons résultats qu'on en attend.

La durée normale du séjour à l'école serait de deux années; toutesois, à la fin de la deuxième année d'études, les élèves les plus intelligents et les plus instruits pourraient être conservés une année de plus.

Il a été calculé que les frais d'entretien de chaque élève s'élèveraient à la somme de 4,000 francs par an.

Le budget local de chaque colonie supporterait la dépense qui lui incomberait d'après le nombre d'élèves que la colonie entretiendrait à l'école.

Telles sont les bases sur lesquelles est appelée à fonctionner l'institution nouvelle dont vous ne manquerez pas de comprendre toute l'importance au point de vue du développement des intérêts français dans le pays que vous administrez.

Je n'ai donc pas besoin de vous inviter à saire tous vos efforts